

15ième Recensement général de la population et des habitations 2011

9 octobre 2011 "Census Day"

Le 9 octobre 2011 on effectuera le quinzième recensement général de la population et des habitations.

La population présente est relevée en se rapportant à **minuit entre l'8 et le 9 octobre 2011.**

Pourquoi le recensement?

Pour cueillir le changement et le gouverner;

Pour élire les représentants des citoyens;

Pour la transparence;

Pour comparer l'Italie avec les autres Pays;

Pour produire de nouvelles informations.

Il est obligatoire de se recenser.

L'éventuel refus est puni avec une sanction administrative pécuniaire de € 206,00 à € 2065,00.

Les informations que tu donneras seront traitées d'une façon de protéger ton intimité, comme prévu par la loi.

LES INFORMATIONS A JESI

A LA MAIRIE

Bureau Communal de Recensement (U.C.C.).

n. 1/A Place de la République

Il est ouvert au public du 3 octobre

Du lundi au vendredi: 8,30-13,00/ 15,30-18,30

Samedi 8,30-13,00

Téléphone 0731538229 / 238

Email censimento@comune.jesi.an.it

Web: www.comune.jesi.an.it/censimento

CENTRES ASSISTES POUR LA COMPILATION ONLINE

10 octobre – 19 novembre il y a des centres pour assister les citoyens pour la compilation online:

Calendrier ouvertures:

Lundi 8,30-13,00/15,30-18,30 à la **Bibliothèque des Garçons**, 20, rue San Giuseppe

Mardi 8,30-13,00/15,30-18,30 à l'**Informagiovani** 13, Place S.Allende;

Mercredi 8,30-13,00/15,30-18,30 au **Bureau Communale de Recensement** 1/A, Place de la République

Jeudi 8,30-13,00/15,30-18,30 **Deuxième Circonscription** Place S.Francesco;

Vendredi 8,30-13,00 **Bureau d'état civil** n. 8, rue Mura occidentali;

Samedi 8,30-13,00 au **Bureau Communale de Recensement** 1/A, Place de la République

Le samedi matin de 10h à 12h30 au bureau de recensement, sur demande, il y aura un

médiateur linguistique.

Pour réserver la compilation online

tel. 0731 538229

du lundi au vendredi: 8,30-13,00/ 15,30-18,30

Ou directement dans les centres assisté set au bureau de recensement.

EMPLACEMENTS INTERNET “FAIS TOUT SEUL”

- Guichet Unique Services (SUSJ) 8, Place Spontini, en réservant au numéro vert 800580084

- Informagiovani n. 13, Place Salvador Allende, en réservant au numéro 0731 214509

- Bureau Communale de Recensement 1/A, Place de la République, tous les jours, sauf le mercredi et le samedi de 8,30-13,00/ 15,30-18,30.

LES INFORMATIONS DE L'ISTAT

Du 1ère octobre 2011 il sera actif le numéro vert de l'Istat **800.069.701** pour n'importe quelle clarification et pour aider les citoyens en difficulté tous les jours de 9.00h à 19,00h.

Du 9 octobre au 19 novembre de 8,00h à 22,00h.

En outre on pourra écrire à la boîte de poste électronique infocens2011@istat.it

DES INFORMATIONS SUR LE QUESTIONNAIRE

Envoi des questionnaires

Toutes les familles résidentes à Jesi à la date du 31/12/2010 recevront par la poste le questionnaire du **12/09/2011 au 22/10/2011**.

En cas de manquée réception du questionnaire dans le 22/10/2011, il est important de téléphoner au Bureau Communale de Recensement n.0731538229/238 ou aller au bureau 1/A, Place de la République. Les citoyens qui se sont inscrits à l'Etat Civil du 01/01/2011 doivent retirer le questionnaire au Bureau Communale de Recensement 1/A, Place de la République.

S'ils ne peuvent pas le questionnaire leur sera remis par le recenseur.

Celui qui a changé de résidence du 1 janvier 2011 au 7 octobre 2011.

Les familles qui se sont déplacées à Jesi, provenantes d'une autre Commune italienne ou de l'étranger, du 1 janvier 2011 au 7 octobre 2011 **ne recevront pas** chez elles le questionnaire, mais elles devront le demander au Bureau Communale de Recensement déjà du 3 octobre 2011. Dans ce cas la compilation pourra être faite **seulement en modalité de papier**.

Si la famille a changé de résidence récemment, provenante d'une autre Commune, elle pourrait avoir déjà reçu le questionnaire dans cette Commune-là. Dans ce cas **elle ne doit pas absolument remplir le questionnaire reçu**, mais elle doit en redemander un nouveau au Bureau Communale de Recensement de Jesi.

Si dans une habitation deux familles cohabitent, elles recevront deux questionnaires et chacune doit remplir son questionnaire.

Dans le cas où la famille est composée de plus de trois ou plus de six membres, on devra remplir des feuilles supplémentaires à demander au Bureau Communale de Recensement 1/A, Place de la République téléphone 0731538229 / 238.

Quand il faut remplir le questionnaire.

Le questionnaire doit être rempli le 9 octobre 2011 (“Census day”) pour photographier la situation censitaire **dans ce jour-là et pas avant.**

LE RECENSEMENT ET LES ETRANGERS

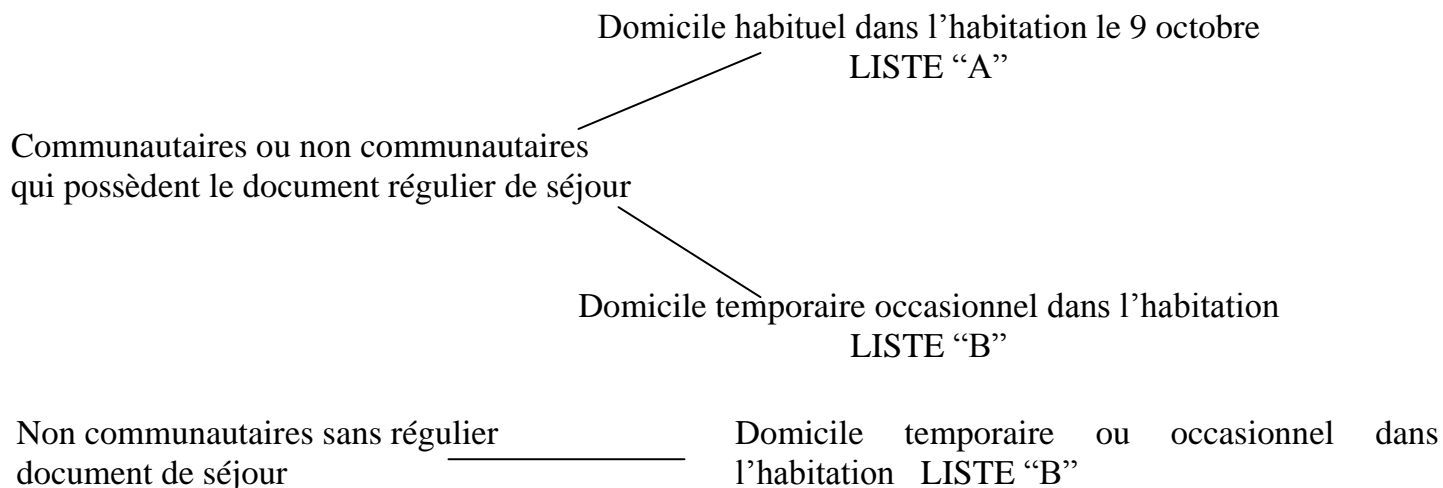
Les citoyens étrangers demeurants habituellement ou temporairement présents dans la Commune de Jesi à la date du 9 Octobre 2011 sont relevés avec les memes modalités des citoyens italiens.

Ils font partie de la population demeurante habituellement:

- Les citoyens étrangers communautaires qui demeurent habituellement dans leur habitation;
- Les citoyens étrangers non communautaires qui demeurent habituellement dans leur habitation et qui ont un régulier document pour séjourner en Italie.

Tous ces citoyens doivent s’inscrire dans la **Liste “A”** du questionnaire.

Les citoyens étrangers, communautaires ou non communautaires, qui **ont ou ils n’ont pas le document régulier pour séjourner en Italie**, qui temporairement sont présents dans l’habitation à la date du recensement, mais lesquels demeurent habituellement dans un autre logement dans la Commune de Jesi, dans un autre Commune italien ou à l’étranger, doivent se mettre dans la **liste “B”**.



Les personnes avec une **double nationalité**, italienne et étrangère sont considérées à toutes fins utiles des citoyens italiens et elles devront indiquer d’avoir la nationalité italienne.

POUR NE PAS PERDRE TES DROITS Participe au recensement et inscris-toi dans la Liste “A”

Si tu es un citoyen étranger, communautaire ou non, avec un document régulier de séjour, demeurant habituellement dans la Commune de Jesi, et inscrit au Registre d’Etat Civil, tu dois te recenser dans la Liste “A”, pour ne pas être effacé du Registre d’Etat Civil.

L’effacement du Registre d’Etat Civil fait te perdre le droit d’acquérir la nationalité

italienne.

Si tu es un citoyen étranger, communautaire ou non, avec un document régulier de séjour, demeurant habituellement dans la Commune de Jesi, même si tu n'es pas encore inscrit au Registre d'Etat Civil, tu dois te recenser dans la Liste "A", pour rendre plus facile et rapide ton inscription au Registre d'Etat Civil.

Des Informations multilingues

Pour les citoyens étrangers il y a les matériaux suivants:

- Exemple d'un questionnaire famille en 17 langues (albanais, arabe, bengali, bulgare, chinois, français, anglais, macédonien, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, cingalais, espagnol, ukrainien et ourdou)
- les guides pour la compilation
- les lettres informatives.

Ces matériaux seront présents au Bureau de Recensement, aux centres d'Assistance pour la compilation online, aux Associations de volontariat, aux patronage set à tous les guichets communaux (SUSJ; Registre d'Etat Civil, Impots, Services Educatifs, Sociaux, etc), en outre le matériel sera téléchargé d'internet à l'adresse: <http://censimentopopolazione.istat.it>.

Le citoyen étranger devra quand-meme remplir le questionnaire en langue italienne, en s'aidant avec l'exemple traduit dans sa langue.

Les citoyens étrangers peuvent en outre en appelant le numéro vert de l'Istat **800.069.701** avoir des informations en langues différentes parmi lesquelles anglais, français, espagnol.